



Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Cœur du Pays Haut

Règlement graphique
Planche au 1/5000e
Sancy Est

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut

en date du

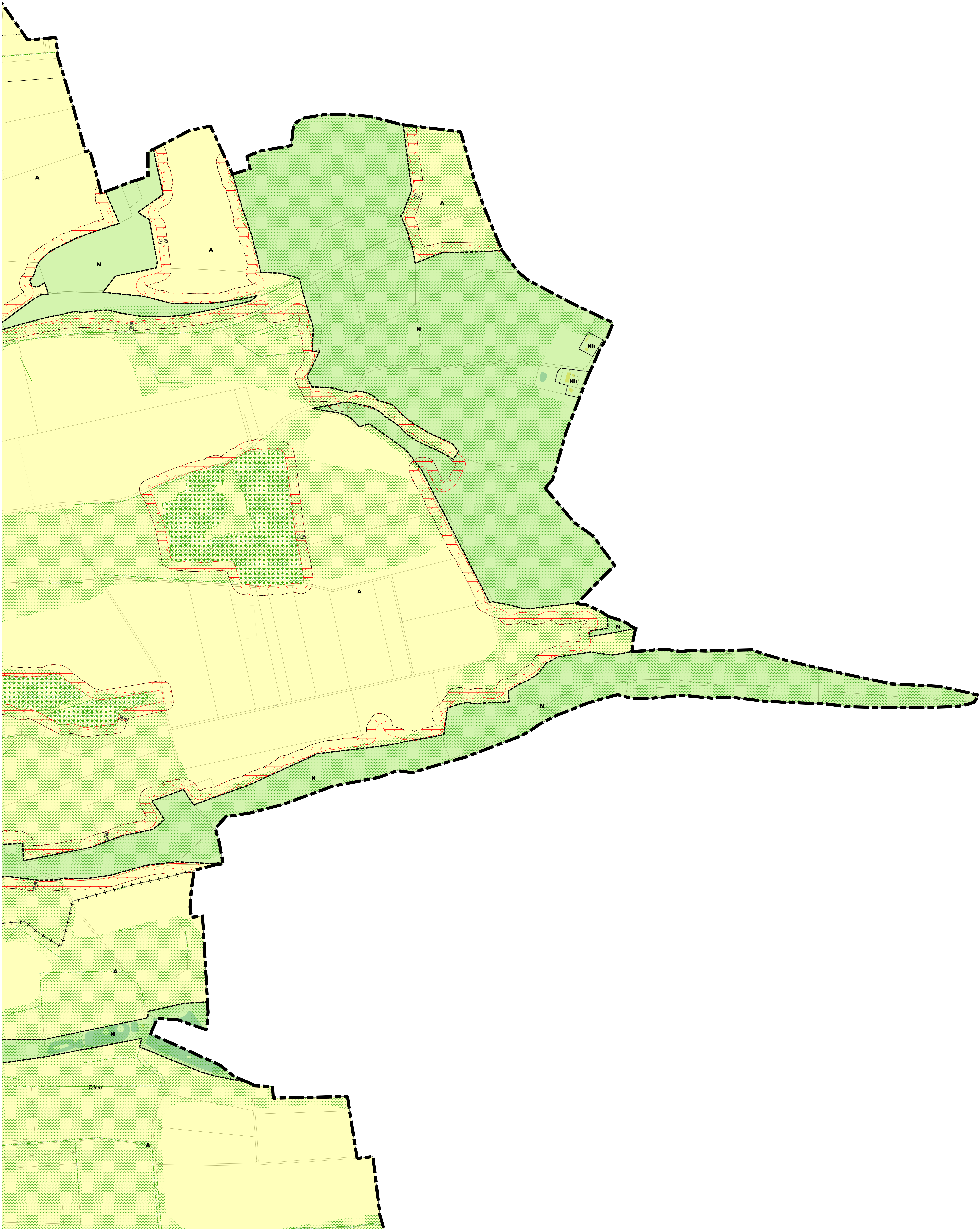
arrétant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Daniel Matergia, le Président

11/06/2025

Echelle: 1/5000e

0 250 500 m



Habillage linéaire

- +—+— Limite de l'intercommunalité
- +—+— Limite de commune
- Recul
- Limite de secteur
- - - - Limite de zone

Zonage

- agricole
- naturel

Prescriptions surfaciques

- Espace arboré protégé
- OAP thématique Trame Verte et Bleue
- Règles d'implantation des constructions

Prescriptions linéaires

- Recul
- Elément paysager identifié

Prescriptions ponctuelles

- Elément paysager identifié

